

>> Formation perfectionnement des référents TH dans les centres de formation

date[s]

Corrèze : jeudi 4 mars 2010

Creuse : jeudi 11 mars 2010

Haute-Vienne : jeudi 18 mars 2010

horaires

de 9h à 17h

lieu[x]

Prisme-Limousin

Salle de conférence

Le Carré Jourdan

13 cours Jourdan 87000 Limoges

nombre de personnes

20 personnes maximum

intervenant[s]

La coordination du PRITH

Les correspondants départementaux
du PRITH

Un représentant de l'AGEFIPH

modalités

Journées gratuites

Inscription obligatoire

contact et inscription[s]

Virginie Chalumeau / Christophe Croze

tél : 05 55 10 00 38

virginie.chalumeau@prisme-limousin.fr

Prisme-Limousin, Le Carré Jourdan

13 cours Jourdan 87000 Limoges

www.prisme-limousin.fr

16

Constats

Depuis 2004 des actions de formation ont été initiées dans le cadre du plan de professionnalisation des acteurs mis en place par l'Etat et la Région en collaboration avec l'AGEFIPH permettant de former des référents TH dans les organismes de formation du Limousin comme convenu dans la convention signée en 2007. L'évolution des dispositifs, aides et mesures mises en place par l'Etat, la Région et l'AGEFIPH doit être accompagnée par la mise en place d'une action de perfectionnement visant à maintenir les acquis des référents et d'actualiser leurs connaissances au regard de ces évolutions.

Objectifs

Permettre la professionnalisation des référents TH déjà formés en leur permettant l'actualisation des connaissances sur l'évolution des dispositifs, aides et mesures mis en place par l'Etat, La Région, l'AGEFIPH mais aussi l'assurance maladie visant à améliorer la logique de parcours des travailleurs handicapés dans une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

Publics

Les formateurs référents TH formés les années précédentes ayant suivi la formation approche du handicap [référents : organismes de formation, pôle emploi, missions locales].

Contenu

- > **L'évolution du cadre réglementaire afférent à la loi de 2005 :**
 - positionnement du public dans les Entreprises Adaptées [EA],
 - l'obligation d'emploi dans les entreprises privées,
 - le FIPHFP [fonds d'insertion pour les personnes handicapés dans la fonction publique].
- > **Les dispositifs d'accompagnement sociaux :**
 - les SAVS [services d'accompagnement à la vie sociale].
- > **Les dispositifs de formation :**
 - les formations menées par l'AFPA dans le cadre de l'attribution par l'Etat [DGEFP] après procédure de marché public national,
 - les formations menées par les organismes de formation en région dans le cadre de l'attribution par l'AGEFIPH après procédure de marché public.
- > **Les aides Agefiph.**
- > **Actualisation des coordonnées des interlocuteurs.**

Méthode pédagogique

- Apports théoriques.
- Remise de supports écrits.